

S.O.R.E.C. AUDIT

S.A.R.L. au capital social de 50.000 €

Siège social : 146, Boulevard de Poitiers

79300 BRESSUIRE

817.755.861 RCS NIORT

CESSION DE PART SOCIALE**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

- **Monsieur Yves-Marie Gérard Michel BIROT**,
né le 17 Juin 1963 à MAULEON (79), de nationalité française,
époux de Madame Nadine Marie Geneviève MENARD avec laquelle il est marié sous le
régime de la participation aux acquêts aux termes d'un contrat de mariage en date du 27
Juin 1990 reçu par Maître Marc-André BISLEAU, Notaire à MAULEON (79),
préalablement à leur union célébrée à la Mairie de SAINT MESMIN (85), le 30 Juin 1990,
ledit régime n'ayant subi aucune modification depuis,
demeurant 4, Chemin de la Vergnaie à LE PIN (79140),

inscrit à l'Ordre des Experts-comptables de la région POITOU-CHARENTES-VEENDEE.

CI-APRES DENOMME LE "CEDANT"
D'UNE PART,

ET,

- **Monsieur Luc Bertrand Marie ROUSSEAU**,
né le 10 Novembre 1984 à STRASBOURG (67),
époux de Madame Estelle Marie Lucie SOULLIER avec laquelle il est marié sous le
régime légal de la communauté de biens, à défaut de contrat de mariage préalable à leur
union célébrée à la Mairie de SAINT GERMAIN DE PRINÇAY (85), le 28 Juin 2008. Ledit
régime n'a subi aucune modification depuis,
demeurant 3, Chemin du Lavoir - Le Pont à FRONTENAY ROHAN ROHAN (79270).

inscrit à l'Ordre des Experts-comptables de la région POITOU-CHARENTES-VEENDEE et
à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de POITIERS.

CI-APRES DENOMME LE "CESSIONNAIRE"
D'AUTRE PART,




IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Aux termes de statuts établis sous seings privés à BRESSUIRE (79) le 11 Janvier 2016 ainsi que de divers autres actes, il existe une société à responsabilité limitée dénommée en-tête des présentes, et qui a pour objet : ***l'exercice de la profession de commissaire aux comptes.***

Son capital social est actuellement réparti de la manière suivante :

- La Société AUDIT ET EXPERTISES – A.2.E, propriétaire de numérotées de 1 à 995 inclus.	995 parts
- Monsieur Yves-Marie BIROT, propriétaire de numérotée 996.	1 part
- Monsieur Jean-François DEVAUD, propriétaire de numérotée 997.	1 part
- Monsieur Bruno FREULON, propriétaire de numérotée 998.	1 part
- Madame Christelle THIBEAUD ép. SERRET, propriétaire de numérotée 999.	1 part
- Monsieur Benjamin GRIEU, propriétaire de numérotée 1.000.	1 part
Total égal au nombre de parts composant le capital social	1.000 parts =====

Son dernier exercice social a été clos le 31 Août 2024, les comptes annuels afférents à ce dernier exercice clos ont été certifiés et approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle qui s'est tenue le 18 Novembre 2024.

La gérance de la société est assurée par :

- Monsieur Jean-François DEVAUD demeurant 5, Allée Camille Claudel à BRESSUIRE (79300),
- Monsieur Bruno FREULON demeurant 3, Allée du Clair Matin à BRESSUIRE (79300),
- et Madame Christelle THIBEAUD ép. SERRET demeurant 7, Rue du Breuil Marais à BESSINES (79000).

Cession de parts

Par les présentes, Monsieur Yves-Marie BIROT, soussigné de première part, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à Monsieur Luc ROUSSEAU, soussigné de seconde part, qui accepte, la pleine propriété d'une part sociale lui appartenant de la société numérotée 996.

[Signature]
L

Propriété - jouissance

Le cessionnaire sera propriétaire de la part cédée et en aura la jouissance à compter de ce jour.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés à la part cédée et en conséquence, il aura seul droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution sur cette part à compter de ce jour, jour de la cession.

Remise des pièces

Le cessionnaire reconnaît avoir reçu, avant ce jour :

- un exemplaire des statuts de la société, à jour, certifiés conformes par le gérant,
- un extrait des inscriptions au registre du commerce et des sociétés concernant la société dont les parts sont présentement cédées.

Prix - modalités de paiement

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (450 €) pour la part cédée, laquelle somme a été payée comptant, séance tenante par le cessionnaire.

Agrément de la cession

Conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts, la cession a été dûment agréée par décision collective extraordinaire en date du 31 Janvier 2025.

Origine de propriété

Monsieur Yves-Marie BIROT possède la part numérotée 996, pour l'avoir reçue en contrepartie de son apport en numéraire effectué à titre pur et simple lors de la constitution de la société.

Déclarations générales

1) les soussignés de première et seconde part déclarent, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et, plus spécialement, qu'ils ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective dans le cadre de la loi du 13 juillet 1967 ou de celle du 25 janvier 1985, ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leurs professions et fonctions, ni ne sont en état de cessation des paiements ou de déconfiture,
- et qu'ils sont résidents français au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

2) le soussigné de première part déclare :

- qu'il n'existe de son chef ou de celui des précédents propriétaires des parts cédées, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition de celles-ci, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies,
- que la part cédée est libre de tout nantissement,
- et que la société dont la part est présentement cédée n'est pas en cessation de paiements, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté ou de redressement et liquidations judiciaires.

Il résulte que les parts sociales sont réparties comme suit :

- La Société AUDIT ET EXPERTISES – A.2.E, propriétaire de numérotées de 1 à 995 inclus.	995 parts
- Monsieur Luc ROUSSEAU, propriétaire de numérotée 996.	1 part
- Monsieur Jean-François DEVAUD, propriétaire de numérotée 997.	1 part
- Monsieur Bruno FREULON, propriétaire de numérotée 998.	1 part
- Madame Christelle THIBEAUD ép. SERRET, propriétaire de numérotée 999.	1 part
- Monsieur Benjamin GRIEU, propriétaire de numérotée 1.000.	1 part
Total égal au nombre de parts composant le capital social	1.000 parts =====

Formalités de publicité

La présente cession fera l'objet d'un dépôt d'un exemplaire original de l'acte de cession au siège social contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Enregistrement

Les parties déclarent :

- que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 1655 ter du code général des impôts et qu'elle n'entraîne pas de dissolution de la Société,
- que la société dont la part est présentement cédée n'est pas à prépondérance immobilière et est soumise à l'impôt sur les sociétés,
- que le nombre total de parts de la Société est de 1.000 parts sociales,
- et que cette cession est éligible à l'abattement de 23.000 € prévu à l'article 726 du Code Général des Impôts.

En conséquence, les droits d'enregistrement sont calculés sur une assiette réduite à proportion du nombre de parts cédées sur le nombre total des parts en application de l'article 726 III du Code Général des Impôts.

Affirmation de sincérité

Les parties soussignées affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu. Elles reconnaissent avoir été informées par le rédacteur des présentes des peines encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Frais

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le cessionnaire, qui s'y oblige.

Fait à BRESSUIRE (79),
Le 31 Janvier 2025.
en 4 exemplaires.

Monsieur Yves-Marie BIROT

*Faire précéder la signature de la mention
« Bon pour cession d'une part sociale
de la S.A.R.L. S.O.R.E.C. AUDIT »*

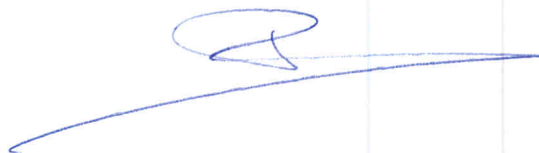
*Bon pour cession d'une part
sociale de la SARL SOREC AUDIT*



Monsieur Luc ROUSSEAU

*Faire précéder la signature de la mention
« Bon pour acquisition d'une part sociale
de la S.A.R.L. S.O.R.E.C. AUDIT »*

*Bon pour acquisition d'une part sociale
de la SARL SOREC AUDIT*



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT

NIORT 1

Le 04/02/2025 Dossier 2025 00003654, référence 7904P01 2025 A 00170

Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Vingt-cinq Euros

Montant reçu : Vingt-cinq Euros



Didier DUTAUD
Contrôleur des Finances Publiques